

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

- Dans le cadre de l'enquête sur la protection du patrimoine national et la sécurisation des musées (article 5 *ter* de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958), audition de M. Didier Rykner, fondateur de *La Tribune de l'Art*..... 2
- Présences en réunion 16

Lundi

9 février 2026

Séance de 18 heures 30

Compte rendu n° 45

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Alexandre Portier,
Président**



La séance est ouverte à dix-huit heures trente-cinq.

(Présidence de M. Alexandre Portier, président)

La commission auditionne, dans le cadre de l'enquête sur la protection du patrimoine national et la sécurisation des musées (article 5 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958), M. Didier Rykner, fondateur de La Tribune de l'Art.

M. le président Alexandre Portier. Monsieur Rykner, vous êtes une figure reconnue du monde de l'art et vous vous êtes beaucoup exprimé depuis le vol survenu au Louvre le 19 octobre dernier. Certains points que vous avez évoqués ont attiré l'attention des membres de notre commission et nous souhaiterions y revenir en détail.

Le vol du Louvre a frappé les Français : les Parisiens, qui ont vu attaquer le musée auquel ils sont attachés, mais aussi une bonne partie des Français, qui se sont sentis directement concernés. Le Louvre est un emblème du rayonnement international de la France, le plus ancien musée de notre pays et le vaisseau amiral de notre culture et de notre patrimoine. Ce vol spectaculaire, dont les modalités choquent, soulève énormément de questions. Avec le rapporteur, Alexis Corbière, nous essayons d'apporter notre pierre à l'édifice afin d'améliorer les mécanismes et les politiques publiques qui permettent de protéger notre patrimoine.

Je le précise à chaque audition, mais c'est important : nous ne sommes pas dans un tribunal. En vertu du principe de séparation des pouvoirs, nous n'avons pas à mener l'enquête à la place des policiers ni des juges. En revanche, il nous appartient, en tant que parlementaires, de comprendre si les politiques publiques fonctionnent, si l'impôt payé par les Français est bien utilisé et s'il permet de protéger correctement les œuvres que nous avons acquises. Il s'agit de savoir si les moyens humains et les outils technologiques déployés répondent correctement à leur mission et si les choix de gestion faits par les directeurs des établissements sont conformes à ce que l'on est en droit d'attendre.

J'insiste également sur ce point : il ne faudrait pas que le Louvre soit l'arbre qui cache la forêt. Partout en France, des milliers de musées locaux, de chapelles, d'églises, de châteaux publics ou privés peuvent, au quotidien, être la cible de vols ou de dégradations. Derrière le Louvre, qui a été le déclencheur de notre réflexion, c'est la situation de tous les équipements patrimoniaux qui est en jeu et que nous nous efforçons d'éclairer.

Cette audition obéit au régime de celles d'une commission d'enquête, tel que prévu par l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires. Cet article impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Didier Rykner prête serment.)

Pour commencer, la sécurité des musées, mission intrinsèque de la conservation, a-t-elle, selon vous, été reléguée derrière d'autres priorités ces dernières années ?

M. Didier Rykner, fondateur de La Tribune de l'Art. Cela dépend du type de musée. Il y a les grands établissements publics comme le Louvre, Versailles ou Beaubourg ; les services à compétence nationale, musées nationaux qui sont plus petits ; les musées qui dépendent d'autres ministères, comme le musée de l'Armée ; enfin, les musées qui dépendent

des collectivités territoriales – plutôt municipaux, mais aussi départementaux – et qui constituent l’essentiel des musées. Il y a aussi des musées comme celui de l’Institut.

Je vous avoue qu’avant le 19 octobre, la sécurité n’était pas un sujet sur lequel je pensais devoir me pencher. En tout cas, celle des grands musées comme le Louvre me paraissait à peu près assurée, malgré quelques attaques ponctuelles contre des tableaux. Le vol ne me semblait pas être le risque principal. Pourquoi ? Parce que depuis quelque temps, le vol de tableaux, de sculptures et de dessins – dont je me préoccupe davantage que des bijoux – a tendance à baisser, y compris dans les églises. Les policiers que je fréquente de temps en temps et l’OCBC (Office central de lutte contre le trafic des biens culturels) l’expliquent par plusieurs raisons, notamment par le fait que ces œuvres sont beaucoup plus difficiles à revendre. J’ai des amis marchands qui me disent que, quand ils sont cambriolés, on ne leur vole pas les tableaux accrochés aux murs, faute de pouvoir les écouler !

En revanche, et c’est une tendance récente, observée ces derniers mois, les métaux que l’on peut fondre sont menacés : l’or et l’argent, bien sûr, mais aussi le bronze – statues, plaques dans la rue et même des cloches, qui sont volées pour être fondues. Il y a aussi les bijoux – même si l’on se demande dans quelle mesure ils peuvent être dessertis et conserver leur valeur – ainsi que les céramiques chinoises, car il y a des commanditaires chinois qui en sont très friands.

Les musées ont-ils fait passer la sécurité au second plan ? Je ne saurais le dire. Je pense que ce n’était effectivement pas leur préoccupation première, du fait de la diminution des vols. Mais cela dépend beaucoup des musées : certains musées municipaux, dont le maire se préoccupe, sont très bien lotis, tandis que d’autres présentent des conditions de conservation épouvantables et manquent d’argent – et parfois même de conservateur, alors que c’est obligatoire.

Je pensais donc que le Louvre était protégé et je ne crois pas me tromper en disant que M. Tubiana, de la Missa (mission de la sécurité, de la sûreté et de l’audit), était aussi étonné que vous en voyant l’état de son poste de commande (PC). J’aurais du mal à vous dire si la sécurité est au premier plan dans tous les musées. Je peux vous dire, en revanche, qu’elle n’était pas une priorité au Louvre, contrairement à ce qu’a dit sa présidente, et j’ai tous les éléments pour le montrer.

M. le président Alexandre Portier. Depuis plusieurs années, vous couvrez dans vos articles la gestion du Louvre par les équipes de Mme des Cars, et avant elle par celles de M. Martinez. Avec le recul, estimez-vous qu’il existe une différence d’approche et d’engagement entre ces deux directions sur la question de la sécurité ?

M. Didier Rykner. Je n’ai pas été tendre avec M. Martinez et l’on ne pourra pas me soupçonner d’indulgence envers lui. Mais, en consultant tous les documents qui viennent du Louvre – y compris certains documents que je ne devrais pas avoir et que l’on m’a communiqués – j’ai vu qu’un audit de sécurité avait eu lieu en 2017 ; j’ai compris, en suivant les auditions, que cet audit avait déclenché le schéma directeur de 2017.

Un document de mai 2021 que j’ai en ma possession montre que ce schéma directeur, lancé par Jean-Luc Martinez, devait être partiellement achevé en 2024, dans la perspective des Jeux olympiques. Les choses ont un peu dérapé, en partie à cause du covid – une excuse qui ne vaut que pour 2020-2021 – mais si le schéma directeur avait été appliqué à partir de 2022, ou même de début 2023, les choses auraient avancé. On aurait fait des choses

qui n'ont pas été faites du tout. C'est ça, le vrai problème. M. Martinez avait lancé un travail sur la sécurité et tout s'est arrêté d'un coup fin 2021. En 2022, les choses ont un peu continué et des avant-projets définitifs ont été publiés.

Mme des Cars a dit, lors d'une audition je crois au Sénat, que le schéma directeur qu'on lui avait présenté au printemps 2022 ne contenait rien sur l'hypervision, rien sur la cybersécurité, très peu de choses sur la vidéosurveillance extérieure, et que le PC de sécurité était prévu au pavillon de Flore alors qu'elle voulait qu'il soit au pavillon Denon. Or les avant-projets définitifs que j'ai en ma possession montrent que tout cela existait. L'hypervision et la cybersécurité étaient prévus dès mai 2021. Je ne comprends pas.

Vous avez demandé en audition, monsieur le rapporteur, quelle était la différence entre les différents documents ; on a même parlé de deux schémas directeurs. Je ne crois pas qu'il y en ait eu deux : il y a eu un, qui a évolué. Quelle est la différence ? Je ne le sais pas et les éléments ne me permettent pas de le savoir car je n'ai pas connaissance des schémas directeurs les plus récents. Je n'ai que celui de 2022 et, en 2022, on pouvait lancer tous ces chantiers. Ils n'ont pas été lancés pour des raisons que je tire également de ces documents et que je peux développer.

M. le président Alexandre Portier. Volontiers.

M. Didier Rykner. Il est évident pour moi, d'après ces documents, que Laurence des Cars voulait lancer le grand projet Nouvelle Renaissance. Celui-ci est constitué de deux parties : d'une part, le schéma directeur de sécurité, de restauration et d'entretien du bâtiment, qui s'appelle dorénavant Louvre Demain, et d'autre part la Grande Colonnade, qui comprend de nouvelles salles d'exposition, une salle pour *La Joconde*, et une entrée unique avec de grands vestiaires, une bagagerie, des restaurants, des magasins, des boutiques, etc.

Nouvelle Renaissance, c'est ces deux choses à la fois. En effet, il était compliqué de vendre uniquement le projet Grande Colonnade, qui n'est pas financé – j'y reviendrai. Mme des Cars a donc tiré prétexte du fait que le Louvre était en très mauvais état – elle le disait, elle me l'a dit en septembre 2024, mais elle ne faisait rien – pour vendre son grand projet en faisant croire que ces deux projets qui n'avaient pas grand-chose à voir formaient un tout. Résultat, on n'a rien fait pendant trois ans, car si l'on avait dépensé l'argent que l'on avait pour réaliser le schéma directeur, on aurait eu encore moins d'argent pour le projet Grande Colonnade qui n'était déjà pas financé. La solution, c'était donc de lancer les deux en même temps. Elle a convaincu le président de la République, qui en a fait son projet personnel – un nouveau Grand Louvre – et l'on en arrive à la situation actuelle.

Cette situation, quelle est-elle ? Le Louvre a dans ses caisses environ 350 millions d'euros, provenant d'Abou Dhabi et du fonds de dotation, qui marche très bien. Le schéma directeur global – pas seulement pour la sécurité – coûte 450 à 480 millions d'euros. Entre les 350 millions et l'argent à venir au cours des prochaines années, on avait largement de quoi lancer les opérations. Il aurait fallu commencer dès 2022 ou 2023 ; en tout cas, il faudrait le faire maintenant, et en y mettant tous les moyens. Or non ! J'ai un document de novembre 2025 qui montre que le schéma directeur global du musée sera financé par l'argent de l'État, c'est-à-dire 10 ou 20 millions du ministère de la culture, et par l'augmentation du prix d'entrée pour les extra-Européens. C'est un financement qui n'est pas énorme, qui est conditionné, et surtout qui n'est pas encore disponible, contrairement aux 350 millions. En revanche, le projet Grande Colonnade, c'est-à-dire la partie la moins utile du projet Nouvelle Renaissance, coûtera 666 millions – j'y vois, par boutade, le chiffre du diable ! Il sera financé

par les 350 millions déjà dans les caisses et par l'argent à venir d'Abou Dhabi. Mais il reste encore 200 à 300 millions à trouver, peut-être par le biais du mécénat, sans tenir compte des éventuels dérapages.

Bref on a repoussé un schéma directeur – utile, lui – pour l'intégrer dans un autre projet dont j'ai écrit déjà avant le vol, en janvier ou février dernier, qu'il n'était pas financé. Problème supplémentaire : il n'avait pas été étudié. Le projet a été lancé en janvier 2025 et le concours d'architecture fixé pour juin. Imaginez : tout mettre au point – il s'agit tout de même de créer une énorme entrée du côté de la Colonnade et de creuser le sous-sol – entre janvier et juin ! Résultat, il y a du retard. Je ne sais pas quel cahier des charges on a donné aux architectes mais les choses ont dû être un peu compliquées pour eux, à moins d'avoir travaillé avant ! Entre janvier et avril, il y a eu au Louvre des réunions complètement ridicules. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais j'ai écrit dessus : une quinzaine de groupes de travail, de trois ou quatre heures chacun, réunissant jusqu'à vingt personnes... On ne travaille pas comme ça ! Dans une vie antérieure, j'étais consultant en organisation : jamais je n'aurais vu un projet mené de cette manière-là.

Voilà donc un projet pas financé, pas étudié et à mon avis pas utile, que l'on a voulu absolument pousser en l'accolant à un projet nécessaire, qui aurait pu être financé si l'on avait utilisé l'argent correctement. Au lieu de cela, le schéma directeur a été repoussé de trois ans. Que se serait-il passé s'il avait été lancé en 2023 ? L'Inspection générale des affaires culturelles (Igac) a déclaré que 30 secondes supplémentaires auraient suffi pour empêcher le vol... Comme vous le dites, monsieur le rapporteur, on ne peut pas réécrire l'histoire ; il est vrai aussi que le risque zéro n'existe pas et que d'autres musées ont été victimes de vols. Je ne sais donc pas si le vol aurait été empêché, mais on ne s'est pas donné les moyens de l'empêcher.

M. le président Alexandre Portier. Si je comprends bien, vous dites que les investissements de sécurité nécessaires n'ont pas été réalisés pour deux mauvaises raisons : d'abord parce que la nouvelle présidente du Louvre aurait estimé qu'il manquait des choses qui, d'après vous, étaient bien prévues, ensuite parce que ces investissements auraient été reportés pour être intégrés dans un projet plus global qui, finalement, n'a pas été lancé.

M. Didier Rykner. C'est tout à fait cela. Je pense que l'excuse selon laquelle il manquait des éléments est une excuse trouvée *a posteriori* : « on n'avait pas ces éléments, donc on a continué à travailler »... Je ne sais pas exactement ce qu'on a continué. Ce que plusieurs personnes m'ont dit, mais que je n'ai pas pu vérifier, c'est qu'en 2022, le lancement a été repoussé parce qu'on trouvait que 80 millions, c'était trop – en tout cas que le projet était trop cher et qu'on ne voulait pas dépenser autant d'argent pour la sécurité. Au bout du compte, je crois que le schéma directeur de sécurité devrait coûter plus cher que cela, mais à l'époque il y avait un problème de coût. Mais je n'en ai pas la preuve.

M. le président Alexandre Portier. Vous évoquez l'idée que l'on aurait pu dissocier les investissements de sécurité du projet de Grande Colonnade. Tirez-vous cette idée de vos échanges avec des personnels du Louvre ?

M. Didier Rykner. J'en parle effectivement avec des personnes du Louvre, mais il suffit de regarder le projet lui-même.

La Grande Colonnade entend résoudre des difficultés réelles, comme l'engorgement lié à l'entrée unique et le problème de *La Joconde*.

Si mettre *La Joconde* à part est une bonne idée, je pense que d'autres solutions auraient dû être étudiées. Par exemple, on pourrait réfléchir à l'installer dans le pavillon des Sessions, que l'on appelle maintenant la Galerie des Cinq Continents, dont je trouve qu'il n'est pas bien utilisé : il sert à exposer au Louvre des chefs-d'œuvre du quai Branly et du musée Guimet qui manquent à leur musée d'origine, je n'en comprends pas vraiment le sens. Autre idée, un peu iconoclaste, sur laquelle je viens d'écrire un article : pourquoi ne pas envoyer *La Joconde* à Fontainebleau, où elle a longtemps été exposée ? Cela permettrait de booster la fréquentation de Fontainebleau et de désengorger le Louvre.

Ce que je peux vous dire en tout cas, c'est que les surveillants du Louvre n'en peuvent plus, de *La Joconde* ! C'est un vrai problème. Mais la solution n'est pas de l'enterrer en creusant sous la Cour carrée. L'architecte Rudy Ricciotti, qui a travaillé au département des arts de l'islam, a d'ailleurs expliqué dans un article récent que ces travaux seraient très compliqués, en raison notamment de problèmes liés à l'eau, et qu'il ne voyait pas comment il serait possible de les réaliser aussi rapidement qu'annoncé.

Le projet prévoit également de créer de grandes salles d'exposition. Or, comme l'a indiqué la Cour des comptes, ces salles existent déjà au Grand Palais. Avant qu'il ne soit rénové à grands frais, pour plus de 500 millions d'euros, les grandes rétrospectives du Louvre avaient d'ailleurs lieu là-bas. On pourrait tout à fait envisager de revenir à cette organisation. Seulement, le Louvre veut tout garder chez lui... Il n'y aurait aucun problème à organiser les plus grandes expositions au Grand Palais, sachant que les autres tiennent parfaitement dans les salles d'exposition du Louvre – comme l'exposition David, qui était de taille plus que raisonnable.

Quant à l'entrée unique, j'ai toujours pensé que c'était une hérésie. Bien sûr, il faut désengorger, mais au lieu de refaire une grande entrée très coûteuse, il en faudrait plusieurs : une du côté de la Colonnade, qui existait il y a longtemps, une autre sur les quais, dans la salle du Manège, qui a elle aussi existé par le passé, et peut-être une troisième du côté de la rue de Rivoli. Il existe actuellement une petite entrée, mal connue, du côté de la porte des Lions, pour les gens qui ont un billet réservé en ligne. Il n'y a pas besoin de beaucoup de monde pour la tenir. On pourrait imaginer la même chose pour les autres accès.

Sans *La Joconde* et avec des entrées multiples, le problème de l'engorgement se posera moins. Il faut savoir qu'il y a des moments où il est impossible de trouver un billet d'entrée, parce que le musée fixe actuellement un maximum de 30 000 entrées par jour. Mais même dans ces moments-là – je le sais parce que je peux, en tant qu'ami du Louvre, y entrer lorsqu'il est plein – vous pouvez aller voir Vermeer et Rembrandt dans la Cour carrée ou visiter certaines salles – quand elles ne sont pas fermées, ce qui est un autre sujet – et vous n'y croiserez personne !

Il n'y a pas besoin de créer des salles supplémentaires en sous-sol et une entrée unique. Et de toute façon, quel rapport entre tout cela et la nécessité de renforcer la sécurité et de refaire les toits ou le chauffage – qui pose de véritables problèmes de sécurité ? On nous dit, au Louvre, que l'un ne peut pas se faire sans l'autre. Je pense que c'est faux.

M. Alexis Corbière, rapporteur. Monsieur Rykner, nous avons tenu à vous entendre car vous êtes un observateur précis et engagé – dans le sens où vous prenez position ; notre commission n'a pas à juger de ces positions. Vous avez parfois eu des mots très durs à l'encontre de Mme des Cars, dont vous considérez qu'elle porte une responsabilité particulière dans les difficultés auxquelles est confronté le Louvre. Vous avez même dit

qu'elle n'avait pas dit la vérité devant le Sénat. Pourriez-vous nous éclairer par des exemples précis ? Pour quelles raisons avez-vous jugé pertinent et non diffamatoire de tenir des propos aussi forts ?

M. Didier Rykner. Vous avez raison de dire que je prends parti. Je fais du journalisme engagé, non pas politiquement, mais engagé pour le patrimoine et pour les musées.

Je pense effectivement que Mme des Cars est responsable. J'ai appris il y a quelques jours qu'elle n'était pas présidente-directrice du Louvre, mais seulement présidente, comme l'étaient ses prédécesseurs. Dans les statuts, il n'existe pas de président-directeur. Se faire appeler présidente-directrice au lieu de présidente, cela me paraît assez révélateur. En tout état de cause, c'est elle qui a tout le pouvoir au Louvre. Beaucoup de gens disent que le président du Louvre a plus de pouvoir que le ministre de la culture ; je ne sais pas si c'est vrai ou si c'est exagéré, mais il est vrai que la tutelle du ministère sur le Louvre est assez faible.

Vous me demandez des exemples de mensonges. Mme des Cars a expliqué que l'avant-projet qu'on lui avait remis au printemps 2022, six mois après sa prise de fonctions, était incomplet « parce qu'il ne prenait pas en compte, notamment, et c'est évidemment toute la cruauté de cette situation aujourd'hui, la question des vidéos périmétriques ». Mais cette question est prise en compte dans les documents que j'ai. Elle dit ensuite que « la rénovation des postes de commandement n'était pas assez prise en compte, » – cela, on peut l'entendre – « et notamment avec la question de la technologie d'hypervision [...] et en traitant les questions de cybersécurité. » Tout ça, ça y est. J'en conclus effectivement qu'il y a un problème.

M. Alexis Corbière, président. Quand vous dites : « Tout ça, ça y est », vous évoquez le schéma directeur réalisé sous l'autorité de M. Martinez ?

M. Didier Rykner. Ce sont les avant-projets définitifs, dont j'ai un certain nombre ici – l'ensemble est beaucoup plus épais. Celui traitant de l'aménagement du poste de commande date du 10 janvier 2022, après le départ de M. Martinez. Mme des Cars en a pris connaissance au printemps 2022.

Elle dit qu'il faut déplacer le poste de sécurité, qui était prévu au pavillon de Flore, pour le mettre au pavillon Denon, près de la direction – les gens de la sécurité avec qui j'ai parlé disent que cela importe peu. Dans l'avant-projet, six ou sept implantations sont envisagées successivement. Richelieu, deuxième étage : abandonné. Rohan, entresol, ancien commissariat : abandonné. Je vous passe les suivants. Pavillon de Flore, cinquième étage : abandonné en janvier 2022. Enfin, Mollien, deuxième étage – là où elle voulait qu'il soit et où elle dit qu'il n'était pas : là, il y a toute une étude, ainsi qu'une étude d'ergonomie du PC datant du 14 novembre 2022, avec des murs d'écrans. Je veux bien croire qu'il y avait un problème d'étude du PC, mais celui-ci était déjà positionné là où elle dit qu'il ne l'était pas.

Les explications de Mme des Cars ont par ailleurs évolué au fil du temps. Elle a par exemple soutenu que le C2RMF (Centre de recherche et de restauration des musées de France) n'était pas inclus dans le projet. Il figure pourtant sur un plan annexé au schéma directeur daté de mai 2021, à l'extrémité du pavillon de Flore. Le plan est très clair. Elle a également indiqué qu'elle attendait des financements supplémentaires du ministère de la culture. Les ministres que vous avez auditionnés depuis ont expliqué que le Louvre avait

assez d'argent et qu'il n'était pas question de lui octroyer des fonds supplémentaires pour le schéma directeur.

Toutes les explications qu'elle a données se sont révélées fausses. J'en conclus qu'elle n'a pas dit la vérité. J'ai démontré tout cela dans mes articles, documents à l'appui, et je vous ferai parvenir ceux que vous n'avez pas déjà.

Mme des Cars a également dit que la sécurité était une urgence absolue lors de sa première audition du Sénat. J'ai consulté tous les rapports annuels du Louvre : la question de la sécurité incendie est un peu mentionnée, mais celle de la sécurité contre le vol n'y figure pas une seule fois. J'ai lu toutes ses interviews : elle n'en parle pas du tout. Des membres du conseil d'administration m'ont dit qu'elle n'en parlait jamais. Ce n'est donc pas vrai, la sécurité n'était pas une urgence absolue.

Elle a par ailleurs prétendu qu'il était impossible d'installer des grilles à la fenêtre de la galerie d'Apollon parce que les pompiers et les architectes des bâtiments de France (ABF) s'y opposaient. Moi qui suis très sensible au patrimoine, je ne comprenais pourquoi les ABF ne voulaient pas de cette grille alors qu'il y en a ailleurs et qu'une grille tout à fait adaptée a été installée depuis. En fait, ils n'avaient pas été consultés – cela a été révélé par d'autres personnes ici – et les pompiers non plus – ce n'était, de surcroît, pas le meilleur endroit pour un accès pompier. Cela fait beaucoup de choses fausses qui ont été dites devant la représentation nationale. Elle n'avait pas prêté serment : il n'y a donc pas parjure, mais elle a dit des choses qui ne sont pas vraies.

Par ailleurs, c'est moi qui ai révélé l'inondation qui a eu lieu dans les bibliothèques du département des antiquités égyptiennes. Mes sources internes m'ont rapporté que la présidence ne s'en préoccupait absolument pas, même si elle a fait semblant de s'y intéresser, après coup. Je tiens absolument à vous en parler car c'est un fait essentiel pour la sécurité du musée, en matière non pas de vol mais d'incendie.

Cette inondation, causée par le caractère obsolète des canalisations, est probablement liée, même si je ne suis pas absolument sûr qu'il en soit directement responsable, à l'arrêt complet du chauffage dans le pavillon Mollien – qui abrite, au sein de l'aile Denon, la direction de l'accueil du public et de la surveillance, les locaux des syndicats et les bureaux de la présidence. Résultat, on a installé plein d'appareils électriques de chauffage individuel dans ce secteur, ce qui est loin d'être une solution idéale. Je ne dis pas que toutes les mesures nécessaires n'ont pas été prises. Par exemple, il a été demandé que les appareils soient éteints le soir, afin de ne pas fonctionner la nuit, et qu'ils ne soient pas branchés sur des prises multiples. Étant sous serment, je ne peux pas dire que ces consignes ne sont pas respectées, mais plusieurs personnes m'ont signalé des oublis. Deux sources différentes m'ont même rapporté – mais je n'en ai pas la preuve – qu'un appareil électrique avait pris feu dans un local syndical, l'incendie ayant été immédiatement éteint.

Toujours est-il que, cet hiver, plus de cent appareils électriques sont en marche. Cela présente un risque – on est quand même au Louvre ! Les travaux nécessaires ne seront pas réalisés avant l'automne prochain, et impliqueront d'ailleurs de trouver, pour les personnes utilisant ces bureaux, des locaux extérieurs – comme il a fallu le faire pour les occupants de la galerie Campana, qui s'écroulait un petit peu. Tout cela coûte très cher et n'était pas prévu, pas plus que cela ne figurait dans le périmètre du projet Nouvelle Renaissance ou Grande Colonnade.

On voit donc bien qu'il y a un vrai problème de définition des priorités. La sécurité n'en était pas une.

M. Alexis Corbière, rapporteur. Vous avez expliqué tout à l'heure que le Louvre était un État dans l'État. Quel est votre regard de journaliste sur les présidences de grands musées – ces « hyperprésidences », si vous me permettez l'expression ? Ce phénomène est-il ancien, ou est-ce une tendance qui se dégage peu à peu ?

Du reste, l'hyperprésidence exercée par le président de la République lui-même peut avoir des effets sur le Louvre. Dans le scénario que vous avez présenté tout à l'heure, Mme des Cars est l'instigatrice du projet Nouvelle Renaissance, mais y aurait-il eu aussi une demande venant de la présidence de la République, qui manifeste historiquement un intérêt pour le Louvre – comme on l'observe chez Emmanuel Macron ? Pouvez-vous nous éclairer sur ces hyperprésidences-là ?

M. Didier Rykner. Je ne suis pas le seul à le dire : partout, y compris dans le *New York Times*, il est expliqué que le projet Nouvelle Renaissance était l'idée de Mme des Cars, qui le revendique d'ailleurs elle-même. Pour ma part, j'étais au courant depuis deux ou trois ans. Selon des rumeurs, Emmanuel Macron aurait eu une maquette du projet dans son bureau, mais je suis à peu près certain que c'est faux – d'ailleurs, il ne pouvait pas y avoir de maquette, puisqu'il n'y avait pas d'architecte et qu'il n'y en a toujours pas. Le projet Nouvelle Renaissance est vraiment une idée de Laurence des Cars, qui considérait que le Louvre était dans un état catastrophique et qu'il fallait faire quelque chose. Elle a mis un peu de temps à convaincre le président de la République, mais elle y est arrivée, de sorte qu'il en a fait son projet.

Ce projet a donc été lancé en janvier 2025, après une fuite dans *Le Parisien*. Je suis persuadé – étant sous serment, je ne peux pas vous l'assurer, mais c'est ce que tout le monde pense – que cette fuite a été organisée, puisque le président de la République est allé présenter le projet au Louvre dix jours plus tard.

C'est aussi pour cela qu'il n'est pas normal que Mme des Cars soit restée à son poste après qu'autant de problèmes ont été révélés. Dans tout autre pays, cela aurait été impossible. On dit qu'elle a démissionné. En réalité, le jour du vol, elle a proposé sa démission à la ministre de la culture, qui lui a répondu qu'il y avait d'autres choses à faire – je n'ai pas entendu moi-même les paroles de la ministre, mais je les tiens de quelqu'un qui a assisté à cet échange. Or quand un haut fonctionnaire décide de démissionner, il doit le faire par écrit, et si sa démission n'est pas acceptée, il peut faire un recours. En réalité, Mme des Cars n'a pas du tout voulu démissionner !

En janvier 2025, lors des vœux de la ministre au Palais de la Porte Dorée, plusieurs personnes m'ont dit qu'elles étaient à peine au courant du projet, et que tout s'était passé directement entre l'Élysée et le Louvre. Mme Dati était peut-être informée, mais son ministère ne l'était pas vraiment. La tutelle est donc plutôt à l'Élysée, d'autant que c'est le président de la République qui nomme le président du Louvre, sur proposition du ministre de la culture.

J'ai été très agréablement surpris de ce que Côme Fabre, conservateur au département des peintures, a déclaré devant vous – je sais bien qu'il était doublement protégé, de par son statut de syndicaliste et parce qu'il déposait sous serment devant une commission d'enquête. Je partage assez globalement ses propos : oui, il y a bien une hyperprésidentialisation.

Ce que je vais vous dire maintenant relève de ma simple opinion : oui, on a assisté à des dérives quasi dictatoriales de certaines présidences précédentes, et oui, il y a un sentiment de toute-puissance qui pose problème. Un président d'établissement public détient un pouvoir énorme, dont il profite. Il y a une vraie dérive, avec une absence de contrôle. Comme l'a relevé Côme Fabre, le conseil des conservateurs, composé de représentants des départements du Louvre et chargé d'assister le président de l'établissement public, n'a presque plus de pouvoir. De même, tout le monde sait que le conseil d'administration n'est plus qu'une chambre d'enregistrement – des gens me l'ont dit en interne, et il me semble que ce constat a été fait devant vous. Oui, il y a donc bien une hyperprésidentialisation, qui est nuisible.

On voit aussi que les nominations relèvent souvent de phénomènes de cour, de copinage. C'est d'autant plus visible que certains postes sont actuellement vacants. Ce n'est pas normal : il faudrait que le président d'un établissement public tel que le musée du Louvre soit nommé par une commission composée de gens détachés de toutes ces considérations – des directeurs de musée, par exemple. On s'est beaucoup demandé si cette personne pouvait être un conservateur. Pour ma part, je pense que oui : un musée doit être dirigé par un conservateur, mais peut-être faudrait-il que ce dernier soit mieux formé à l'administration, et qu'il soit en binôme avec un administrateur fort – je ne suis pas certain que cela soit le cas de l'administrateur actuel du Louvre. Cela dit, on a connu des administrateurs purs qui n'étaient pas bons.

M. le président Alexandre Portier. Vous avez eu des mots très forts, qui soulèvent une question fondamentale. Compte tenu du mode de désignation du président du Louvre, la présidentialisation de notre régime politique déteint sur l'exercice du pouvoir au sein du musée, qui devient une hyperprésidence. Dans ce schéma-là, comment le ministère de la culture, dont la tutelle est assez faible, pourra-t-il reprendre la main sur l'établissement ?

M. Didier Rykner. Je n'ai pas la solution, il faut y réfléchir. Déjà, le président du musée du Louvre pourrait ne pas être nommé par le président de la République. Il pourrait d'ailleurs l'être par une commission, mais cela ne résoudrait pas forcément le problème, puisque même avec une commission il peut y avoir du copinage. En tout cas, il faudrait que les nominations soient plus transparentes – on voit par exemple qu'on ne demande pas forcément aux candidats de défendre un projet, c'est vrai pour des nominations passées et en cours.

Pour le reste, il faut que le ministère ait la volonté et les moyens d'exercer la tutelle, et peut-être aussi que les statuts de l'établissement public soient revus. Il existe autant de statuts que d'établissements publics : celui du Louvre n'est pas le même que celui de Versailles, par exemple. Ce n'est pas cohérent.

Encore une fois, je n'ai pas la solution. Mais c'est une question sur laquelle la représentation nationale devrait se pencher.

M. le président Alexandre Portier. Il y a une sorte de paradoxe : nous ne voulons pas nous substituer aux uns ou aux autres, mais nous devons aussi, nous-mêmes, parlementaires, balayer devant notre porte et nous poser les bonnes questions. Le Parlement, qui vote des crédits très importants pour ce type d'établissements, a-t-il toujours été à la hauteur en matière de contrôle ? Estimez-vous que l'Assemblée nationale et le Sénat ont pris, ces dernières années, assez d'initiatives pour contrôler ce qui se passait dans un tel établissement qui perçoit des centaines de millions d'euros ?

M. Didier Rykner. Je ne le pense pas. Je n'ai pas d'exemple particulier, mais j'ai l'impression que les lois votées ne sont pas toujours appliquées. Je ne sais pas. Le problème est qu'il ne faut pas non plus multiplier les acteurs chargés du contrôle : entre l'Assemblée nationale, le ministère de la culture et éventuellement l'Élysée, on ne s'en sort plus ! Il faut vraiment repenser tout cela. Je n'ai pas de solution complète à vous proposer.

J'ai entendu Jean-François Hébert, que j'apprécie et qui a plutôt été un bon directeur général des patrimoines et de l'architecture, expliquer que l'on « faisait confiance ». Oui, mais on avait tort ! J'aurai peut-être des mots un peu durs, mais il me semble que je suis libre de ma parole ?

M. le président Alexandre Portier. Totalement !

M. Didier Rykner. Vous allez penser que j'ai quelque chose contre Mme des Cars, mais ce n'est pas le cas. Je la connais à peine – j'ai déjeuné une fois avec elle quand elle était en poste à Abou Dhabi, et je l'ai vue deux fois depuis qu'elle est arrivée au Louvre. Je ne juge que ce qu'elle fait. Tout le monde a dit qu'elle était une grande professionnelle, extraordinaire. Sauf que quand elle était à la tête de France Muséums, les Émirats ont demandé son départ, parce qu'elle les traitait extrêmement mal. Vous pourrez vérifier cette information, qui a été relatée par d'autres que moi – plusieurs personnes me l'avaient confirmée, mais je ne l'avais pas écrite, car je ne disposais pas des éléments pour le faire. Pour ma part, j'étais assez opposé au projet du Louvre Abou Dhabi, mais dès lors que le traité a été signé, il doit être respecté : le comportement de Mme des Cars n'était donc pas normal. Par la suite, elle a été commissaire de deux ou trois expositions. Quand elle est arrivée au Louvre, j'ai donc attendu avant de me faire mon opinion. D'ailleurs, lors de mon audition par la Cour des comptes, on m'a fait remarquer que je n'avais pas beaucoup parlé d'elle : c'était vrai, car j'attendais de voir. Aujourd'hui, je pense que je me suis un peu rattrapé ! J'ai simplement l'impression qu'elle n'est pas au niveau, et les événements sur lesquels vous vous penchez ne m'étonnent pas complètement.

De même, quand un ministre de la culture arrive, je lui laisse le temps de s'installer. J'essaie de juger sur des faits : je fais du journalisme engagé, mais pas du tout politique, et pas du tout contre les gens.

M. Alexis Corbière, rapporteur. Si nous sommes très honorés de votre présence, votre parole est totalement libre et n'engage que vous.

S'agissant des activités passées de Mme des Cars, je n'ai, pour ma part, absolument aucun élément.

La Tribune de l'art est souvent au carrefour de nombreuses informations. Disposez-vous d'éléments sur d'éventuels problèmes de sécurité dans d'autres établissements ? Des documents vous auraient-ils été donnés à ce sujet ?

M. Didier Rykner. Je n'ai pas beaucoup d'éléments relatifs à la sécurité dans d'autres musées. Comme je vous l'ai dit, ce n'est pas un sujet sur lequel j'étais particulièrement affûté avant le 19 octobre.

M. Alexis Corbière, rapporteur. Peut-être aussi parce qu'au sein même des établissements, ce sujet était en réalité assez peu abordé ?

M. Didier Rykner. Peut-être, mais peut-être pas... Bien sûr, la sécurité des musées est un enjeu important, mais pour ma part je m'intéresse plutôt à l'histoire de l'art et à la conservation du patrimoine. Par ailleurs, vous l'avez dit, il n'y a pas que les musées mais aussi, par exemple, les églises. J'ai un peu travaillé sur les plans d'évacuation des œuvres : dans certains musées, ces dernières sont scellées dans les murs si bien qu'il est certes difficile de les voler, mais tout aussi compliqué de les enlever en cas d'incendie ! Ce qui est sûr, c'est que d'aucuns voudraient presque qu'on ne les voie plus. Or un musée est confronté à deux objectifs contradictoires : il doit protéger des œuvres de grande valeur tout en les offrant à la vue du public le plus large possible.

Je n'ai donc pas beaucoup d'éléments à vous apporter. Tout ce que je sais, c'est que les risques ont évolué et qu'ils portent maintenant sur des objets bien précis. Très franchement, je ne suis pas certain qu'il faille protéger les peintures et les sculptures par une énorme sécurité antivol. Elles peuvent bien sûr être vandalisées, mais pas vraiment volées – cela arrive encore, mais de telles œuvres sont très difficiles à écouler. Il y a eu des vols très spectaculaires, mais on n'en voit plus désormais. En revanche, on déplore des vols de bijoux, comme à Dresde il y a quelques années – ce vol ressemblait à celui du Louvre, et on a finalement retrouvé la plupart des bijoux, qui n'avaient heureusement pas été démontés. À part peut-être à Lyon, les musées des beaux-arts de province n'ont pas énormément d'objets susceptibles d'être dérobés. Je ne peux pas vraiment répondre à votre question.

M. Alexis Corbière, rapporteur. Je crois vous avoir vu réagir négativement à la partie du rapport de la Cour des comptes consacrée aux acquisitions au Louvre. Pour quelle raison êtes-vous aussi critique ? N'est-ce pas aussi la mission d'un établissement comme le Louvre de se porter acquéreur d'œuvres, à hauteur 20 % des recettes de billetterie, si je me souviens bien ? Il me semble que vous avez contesté ces sommes...

M. Didier Rykner. Pour moi, il n'y a aucun doute : les musées doivent acquérir des œuvres ! Il y a d'ailleurs un problème en la matière : du temps de M. Hollande, les crédits consacrés à cette politique, dans le budget du ministère de la culture, ont été ramenés de 20 millions d'euros par an, ce qui n'était déjà pas beaucoup, à 10 millions, et ils n'ont jamais été revalorisés depuis, pas même à hauteur de l'inflation.

Le Louvre a donc tout à fait raison d'acquérir : cela fait partie de ses missions. Vous allez dire que je suis encore critique, mais je suis de ceux qui pensent que certaines acquisitions sont peut-être un petit peu chères ou pas tout à fait pertinentes. Cela étant, il faut acquérir et je déplore que depuis la publication du rapport de la Cour des comptes, le musée du Louvre ait quasiment arrêté de le faire. Certains projets d'acquisitions ont été annulés. Je suis aussi très embêté que la part du montant des billets d'entrée consacrée à l'acquisition d'œuvres soit passée de 20 à 15 %. Le taux de 20 % permettait au Louvre d'avoir une vraie politique d'acquisition – encore faut-il qu'elle soit correctement menée, mais c'est un autre sujet.

M. le président Alexandre Portier. Dans vos articles et encore aujourd'hui lors de nos échanges, vous avez contesté un certain nombre de choix faits par Laurence des Cars. Quel regard portez-vous sur les nominations auxquelles elle a procédé après son arrivée ? Elle a remplacé un certain nombre de directeurs et de responsables. Estimez-vous que ces changements, de par leur nature et leur ampleur, ont pu provoquer une perte de mémoire de l'institution ?

M. Didier Rykner. Je ne suis pas certain que la perte de mémoire soit si évidente : vous avez entendu une syndicaliste travaillant au service des archives, qui a expliqué que tous les documents étaient bien conservés mais que la direction n'était jamais venue les voir.

Il est normal qu'un président entrant en fonction change d'administrateur. Cela ne me choque pas forcément. Ce qui m'a gêné, en revanche, c'est que Mme des Cars ait doublé la taille de son cabinet, que Jean-Luc Martinez avait pourtant déjà bien étoffé. Ainsi, le nombre de collaborateurs de cabinet est passé de trois à six. Il y a aussi, à mon sens, beaucoup trop de directeurs. Du temps de Jean-Luc Martinez, j'avais déjà parlé d'armée mexicaine !

D'autres nominations sont problématiques. Ainsi, parmi les départements du Louvre, qui marchent plus ou moins bien – certaines acquisitions semblent peu pertinentes, tout n'est pas parfait... –, il y en avait un qui fonctionnait extraordinairement bien : celui des sculptures. Il n'y avait que des gens formidables, et une directrice très appréciée par ses troupes. Cela ne l'a pas empêchée d'être renvoyée, ou plutôt non renouvelée, par Mme des Cars, alors qu'elle était à deux ans de la retraite. J'ai trouvé cela totalement scandaleux, et je ne suis pas le seul. De même, deux ou trois conservateurs qui sont des cadors dans leur domaine s'apprêtent à partir à la retraite. Il y a déjà eu un remplacement, dont je doute de la pertinence – mais je ne veux pas rentrer dans des considérations personnelles. Bref j'ai très peur de ce qui pourrait arriver demain, notamment au département des sculptures, qui était vraiment le meilleur.

Mes critiques ne portent donc pas uniquement sur la sécurité. Je pense par exemple aux salles fermées – c'est terrible ! Nous parlions tout à l'heure de mensonges. J'ai sous les yeux un document qui indique que 90 % des salles du Louvre sont ouvertes : c'est totalement faux, et il suffit d'aller dans le musée pour s'en rendre compte. Déjà du temps de M. Martinez, des salles qui étaient ouvertes la veille se retrouvaient fermées le lendemain, avec l'inscription suivante : « Pour mieux vous servir, le Louvre fait des travaux dans cette salle. » C'est évidemment faux – d'ailleurs, quand on interroge les gardiens, ils l'admettent bien volontiers : on leur demande de dire qu'il y a des travaux alors qu'il n'y en a pas. Les mensonges ne concernent donc pas que la sécurité : au Louvre, il y en a tout le temps, sur tous les sujets !

M. Alexis Corbière, rapporteur. Pouvez-vous nous livrer votre analyse, même mordante, du vol commis le 19 octobre ? Était-il évitable ? Quel regard portez-vous sur le rapport de Van Cleef & Arpels ? Enfin, pouvez-vous nous faire bénéficier de votre connaissance historique un peu plus profonde de la galerie d'Apollon ?

M. Didier Rykner. La fragilité de la galerie d'Apollon est connue depuis longtemps, puisqu'un rapport de 2007, qui portait précisément sur les bijoux de la couronne, contenait déjà tous les éléments que nous avons évoqués. Je ne sais pas si vous l'avez...

M. Alexis Corbière, rapporteur. Parlez-vous du rapport de l'Igac ?

M. Didier Rykner. Non. Il s'agit d'un rapport de 2007 que je pourrai vous transmettre – je n'ai ici que le début...

M. Alexis Corbière, rapporteur. Cela fait plusieurs fois que vous nous demandez si nous avons tel ou tel document : nous prendrons tout ce que vous nous donnerez !

M. Didier Rykner. C'est un rapport de la société CESG concernant une intervention réalisée en juin et juillet 2007. Il dit déjà beaucoup de choses. À cette époque – c'était du

temps de M. Loyrette –, la fragilité de la galerie d'Apollon avait justifié le transfert d'une partie des bijoux dans l'aile Richelieu, dans le Louvre de Napoléon III.

M. Alexis Corbière, rapporteur. J'aimerais que vous soyez plus précis. Qu'entendez-vous en disant que ce rapport « dit déjà beaucoup de choses » ? Des éléments de ce rapport annonçaient-ils déjà des fragilités découvertes le jour du cambriolage ?

M. Didier Rykner. Je ne l'ai pas relu avant de venir, et je ne voudrais pas dire de bêtises, d'autant que je suis sous serment. Il me semble que ce rapport, que je vous enverrai, fait état de problèmes à la fenêtre et aux vitrines, notamment, et du fait que la galerie d'Apollon n'est pas suffisamment sécurisée. De ce fait, les bijoux ont été transférés dans le Louvre de Napoléon III – j'ai des photos – mais ils sont revenus ensuite.

S'agissant des vitrines, on dit que les préconisations de Van Cleef & Arpels ont été suivies. Il n'empêche qu'elles ont pu être cassées très rapidement ! Un spécialiste des vitrines blindées devrait pouvoir nous dire s'il en existe qui soient capables de résister à une scie comme celle utilisée par les voleurs. En tout état de cause, un autre système existait auparavant, dans lequel les bijoux rentraient dans un coffre-fort en cas d'intrusion. Il paraît qu'il ne fonctionnait plus, mais pourquoi ne l'a-t-on pas réparé ? Certes, il avait déjà failli abîmer les bijoux, mais il aurait suffi de refaire une nouvelle vitrine, équipée d'un tel système !

S'agissant de la fenêtre, on s'est demandé si l'alarme fonctionnait. J'ai dit moi-même qu'un mois avant le vol, elle ne marchait plus – je me suis pris une volée de bois vert, mais cela a ensuite été confirmé par Laurence des Cars. Une source interne m'avait rapporté qu'au moment du vol, l'alarme ne fonctionnait toujours pas. Je l'ai dit, en précisant que je ne savais pas si cela était vrai ; l'information s'est révélée fausse, et je l'ai dit très rapidement. Mais un mois plus tôt, le mauvais fonctionnement avait-il été relevé ? Y aurait-il eu des complicités internes ? Je n'en sais rien. Ce qui est sûr, c'est qu'on a mis des plots en contrebas de la galerie d'Apollon pour empêcher d'y installer quoi que ce soit.

J'ajoute que tout le jardin de l'Infante est fermé par des barrières de chantier et des barbelés ; on pense qu'il y a des travaux, mais cela fait très longtemps qu'il n'y en a plus ! Une personne qui arriverait à rentrer par là, discrètement, pourrait tranquillement remonter jusqu'à la galerie d'Apollon...

Au-delà des problèmes de sécurité, comment le Louvre peut-il être à ce point négligé ? Ce n'est pas normal ! Quand on voit une nacelle à côté d'une barrière de travaux, on peut penser que c'est lié, même s'il n'y a en réalité pas de travaux derrière.

C'est vrai, on ne peut pas refaire l'histoire, mais tout n'a pas été fait pour éviter le vol qui a été commis. Il me semble d'ailleurs avoir lu quelque part que placer tous les bijoux de la couronne au même endroit n'était pas une très bonne idée. Ainsi, de nombreuses questions se posent : pourquoi a-t-on fait revenir dans la galerie d'Apollon ceux des bijoux qui avaient été transférés ailleurs ? Pourquoi n'a-t-on pas installé le système permettant de protéger les bijoux dans un coffre-fort en cas d'intrusion ? Pourquoi n'a-t-on pas renforcé la fenêtre depuis 2003 ? Nous n'avons pas les réponses.

M. le président Alexandre Portier. Comme l'a dit le rapporteur, nous sommes preneurs de tous les documents que vous pourrez nous transmettre. Ils nous seront forcément utiles.

M. Didier Rykner. Je vous enverrai tous ceux que j'ai.

J'ai été un peu choqué d'entendre Laurence des Cars annoncer, au Sénat, qu'elle avait porté plainte après la fuite de documents dans la presse. Je ne sais pas si j'étais personnellement menacé, mais il s'avère que j'ai sorti beaucoup d'affaires, car je fais mon travail de journaliste. Elle s'attaque aux sources et veut les intimider. Ces dernières m'ont transmis des informations prouvant que le Louvre n'a pas fait son boulot ! Ce ne sont pas des documents dangereux, ils concernent des dossiers désormais clos. Il n'est pas scandaleux de diffuser un avant-projet définitif datant d'il y a cinq ans et qui n'a jamais été mis en œuvre !

M. le président Alexandre Portier. Le message est bien reçu.

Merci pour ces échanges. Nous vous avons adressé un questionnaire, qui vous permettra de préciser par écrit tous les points évoqués aujourd'hui. Encore une fois, nous sommes preneurs de tous les documents sur lesquels vous vous êtes appuyé, afin de croiser nos informations.

La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.

Présences en réunion

Présents. – M. Alexis Corbière, M. Alexandre Portier

Excusés. – M. Gabriel Attal, Mme Béatrice Bellamy, M. Xavier Breton, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, Mme Anne Genetet, M. Frantz Gumbs, Mme Sarah Legrain, M. Frédéric Maillot, M. Christophe Marion, M. Maxime Michelet, M. Bertrand Sorre